

## [FAQ](#)

### Table des matières

1. Qu'est-ce qu'une fondation ? .....	2
2. Quel est le statut de la Fondation du Monde Numérique ? .....	2
3. Mais plus précisément, qu'est-ce qu'une fondation abritée ? .....	2
4. Pourquoi le Digiworld Institute lance-t-il sa fondation ?.....	2
5. Quelle est la mission de la Fondation du Monde Numérique ?.....	3
6. Qu'est-ce que l'Institut Louis Bachelier (ILB) ?.....	3
7. Pourquoi l'Institut Louis Bachelier ?.....	3
8. Quelles relations entre la Fondation du Risque (fondation abritante, groupe Louis Bachelier) et la Fondation du Monde Numérique (fondation abritée) ? .....	4
9. Pourquoi soutenir la fondation du Monde Numérique ? .....	6
10. Comment la fondation est-elle financée ? .....	6
11. Je souhaite devenir mécène de la Fondation du Monde Numérique, comment faire ?.....	6
12. Quelle différence entre sponsoring et mécénat ?.....	6
13. Quels sont les avantages fiscaux liés à une donation à la Fondation du Monde Numérique ? .....	7
14. Quelles sont les instances de gouvernance de la Fondation du Monde Numérique et leur fonction ? .....	7
15. Je souhaite proposer un thème de recherche pour la Fondation du Monde Numérique, comment faire ? .....	7
16. Dois-je être membre du Digiworld Institute pour devenir mécène de la Fondation du Monde Numérique ?.....	8
17. Quels sont les projets à venir de la fondation ?.....	8
18. Des chercheurs ont-ils déjà été identifiés pour accompagner le Digiworld Institute dans la définition de thématiques/programmes de recherche ?.....	8

## 1. Qu'est-ce qu'une fondation ?

Une fondation est un organisme de mécénat créé par un ou plusieurs donateurs, issus du secteur privé, au service d'une cause d'intérêt général et à but non lucratif. Ainsi, la fondation agit pour des bénéficiaires en mettant à disposition des biens, des droits et des ressources pour la réalisation d'un projet d'utilité publique.

## 2. Quel est le statut de la Fondation du Monde Numérique ?

Créer une fondation ad-hoc est un processus long (plus de 2 ans de procédures). C'est pourquoi dans un but de simplification, le Digiworld Institute a décidé de s'inscrire dans le dispositif existant : fondation abritée.

La fondation est ainsi dite « abritée ». Elle s'appuie sur les savoir-faire et l'expérience d'une fondation « abritante » (ici Fondation du Risque / Institut Louis Bachelier) qui lui confère les avantages d'une Fondation Reconnue d'Utilité Publique sans les démarches de création.

## 3. Mais plus précisément, qu'est-ce qu'une fondation abritée ?

- Rappel : comme son nom le suggère, une fondation abritée s'appuie sur les savoir-faire et l'expérience d'une fondation « abritante »
- La fondation abritée est constituée à partir d'un projet d'intérêt général à but non lucratif.
- Comme toute fondation, ce statut permet de recevoir des dons qui peuvent procurer un avantage fiscal aux donateurs, soumis à l'impôt sur les sociétés. Cet avantage fiscal peut s'élever jusqu'à 60% de déduction fiscale de la donation.
- La Fondation du Monde Numérique bénéficie de l'image, du « label » et de la probité de la Fondation du Risque / Institut Louis Bachelier, tout en gardant une autonomie dans son fonctionnement.

## 4. Pourquoi le Digiworld Institute lance-t-il sa fondation ?

Depuis plus de 45 ans, le Digiworld Institute, think tank leader européen de l'économie numérique, décrypte, analyse et modélise dans une vision prospective les tendances du numérique et les impacts économiques, géopolitiques et sociétaux des technologies digitales en France, en Europe et dans le monde.

La Fondation du Monde Numérique s'inscrit dans l'ADN du Digiworld Institute qui s'appuie sur les sciences et la recherche&développement de nos membres pour étayer ses travaux et ses positions.

La Fondation a pour objectif de construire une passerelle entre l'industrie et les services, les collectivités locales, le monde académique et de la recherche.

Afin de développer sa notoriété et celle de ses travaux d'utilité publique, la Fondation du Monde Numérique s'appuie aussi sur le réseau des fondations de ses membres et partenaires

Enfin, le Digiworld Institute entend promouvoir les dispositifs d'éducation initiale et professionnelle qui réconcilient sciences sociales et technologie, et dès lors valorise l'apport de la recherche dans l'économie numérique.

Financer la recherche est une volonté forte du Digiworld Institute et de ses membres pour alimenter nos travaux et nourrir le débat pour inspirer l'action.

## 5. Quelle est la mission de la Fondation du Monde Numérique ?

La Fondation du Monde Numérique contribuera au développement de la recherche pour l'économie digitale, les usages associés... Elle alimentera les travaux du Digiworld Institute (commissions, publications, contenus...) et notamment dans une ambition de prospective utile à la stratégie de ses membres.

Elle contribuera par ailleurs aux travaux de recherche l'ILB mais lancera également ses propres programmes de recherche en lien avec sa ligne éditoriale consacrée à : l'impact environnemental des nouvelles technologies, la souveraineté européenne et cybersécurité, l'expérience client, les nouvelles organisations du travail, les nouveaux modes d'apprentissage...

## 6. Qu'est-ce que l'Institut Louis Bachelier (ILB) ?

Dans un monde en transition et en forte turbulence, l'Institut Louis Bachelier (ILB), réseau de recherche partenariale en économie et finance, a pour mission d'amplifier l'impact de la recherche et de la modélisation en finance afin de permettre une gestion optimale des ressources et des risques dans l'économie de demain.

L'ILB prône les valeurs d'une recherche efficace et à impact au service du bien commun : elle fonctionne en toute neutralité puisque soutenue par des dispositifs de mécénat et les pouvoirs publics. Les équipes de recherche bénéficient ainsi d'une totale indépendance dans leurs travaux, et les meilleurs scientifiques issus d'institutions académiques européennes, américaines et asiatiques peuvent ainsi être mobilisés durablement.

Précurseur sur les nouvelles thématiques de recherche, l'ILB engage des académiques, les pouvoirs publics, ainsi que des entreprises privées dans des projets et des forums de recherche dans 4 directions dites transitions : environnementale, numérique, démographique et réglementaire, en apportant :

- De la recherche théorique et appliquée, indépendante et d'excellence ;
- Un écosystème stimulant qui facilite les échanges entre académiques, professionnels et pouvoirs publics ;
- Une valorisation des travaux et du savoir-faire des chercheurs.

Association de loi 1901, créée et soutenue depuis 2008 par la Direction générale du Trésor et la Caisse des dépôts, qui est membre sociétaire du Digiworld Institute, l'Institut Louis Bachelier, en s'appuyant sur deux fondations reconnues d'utilité publique - la Fondation du Risque (FdR) et l'Institut Europlace de Finance (EIF) - prend pleinement part à la conception de programmes et d'initiatives de recherche partenariales, dont elle assure la gestion.

## 7. Pourquoi l'Institut Louis Bachelier ?

L'Institut Louis Bachelier (ILB), **réseau de recherche partenariale en économie et finance**, a pour mission d'amplifier l'impact de la recherche et de la modélisation en finance afin de permettre une gestion optimale des ressources et des risques dans l'économie de demain.

L'ILB prône les valeurs d'une recherche efficace et à impact au service du bien commun : elle fonctionne en **toute neutralité** puisque soutenue par des dispositifs de mécénat et les pouvoirs publics.

Les équipes de recherche bénéficient ainsi d'une totale indépendance dans leurs travaux, et les **meilleurs scientifiques** issus **d'institutions académiques européennes, américaines et asiatiques** peuvent ainsi être mobilisés durablement.

L'ILB en quelques chiffres :

- Une association loi 1901 (Institut Louis Bachelier) et deux fondations reconnues d'utilité publique (Fondation du Risque et Institut Europlace de Finance)
- 400 chercheurs actifs (150 ETP) ;
- 166 Louis Bachelier Fellows (académiques et professionnels) ;
- 33 partenaires académiques, 100 entreprises partenaires et les pouvoirs publics ;
- 70 programmes de recherche partenariale et la capacité d'abriter des fondations ;
- 2 ILB Labs à la pointe de l'innovation en finance verte et en data sciences ;
- Plus de 10 millions d'euros par an de volume de recherche.

## 8. Quelles relations entre la Fondation du Risque (fondation abritante, groupe Louis Bachelier) et la Fondation du Monde Numérique (fondation abritée) ?

L'ILB accompagne le Digiworld Institute dès le début de leur réflexion concernant la création de leur organisation, puis tout au long de son activité :

- Mise en place d'une « convention d'abri », qui sera l'unique démarche administrative nécessaire à la création de la fondation du Monde Numérique.
- Gestion administrative et financière assurée par l'ILB, qui perçoit en contrepartie 10% du montant des donations à la Fondation du Monde Numérique
- La fondation abritée et ses donateurs bénéficient des mêmes avantages fiscaux que la fondation abritante (CIR + mécénat)
- Synergie entre les activités du Digiworld Institute et les travaux de recherche de l'ILB sur la transition numérique

### Composition du conseil stratégique

La Fondation abritée est administrée par un conseil stratégique composé de 6 membres de droit, désignés pour 4 ans, répartis comme suit :

- 2 représentants de la Fondation abritante ;
- 4 représentants de l'IDATE choisis par son Bureau.

Chaque membre dispose d'une voix.

Les membres du conseil stratégique sont tenus d'assister personnellement aux séances.

Le président du conseil scientifique, le délégué général de la Fondation abritée, les Donateurs, ainsi que le commissaire du Gouvernement auprès de la Fondation abritante sont invités à assister aux séances du conseil stratégique, avec voix consultative.

Fonctionnement du conseil stratégique

## Présidence

Le Conseil stratégique élit pour quatre ans son Président parmi ses membres représentant le Fondateur. Il préside le conseil stratégique.

Le vice-président est élu parmi les membres représentant la Fondation abritante pour une durée de 4 ans. Le mandat est renouvelable.

Le conseil stratégique se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Fondation abritée l'exige et au moins deux (2) fois par an, sur convocation de son Président, de sa propre initiative ou à la demande d'un quart au moins de ses membres.

Il délibère sur les questions inscrites à l'ordre du jour par son président et sur celles dont l'inscription est demandée par le quart au moins de ses membres.

Les fonctions de membre du conseil stratégique sont gratuites.

Des remboursements de frais de déplacement et de séjour sont seuls possibles sur justificatifs, dans les conditions fixées par le conseil stratégique.

Le conseil stratégique règle, par ses délibérations, les affaires de la Fondation abritée.

Notamment :

- il approuve la stratégie de développement de la fondation et veille à son exécution ;
- il arrête les orientations générales pluriannuelles et le programme d'action annuel de la fondation ;
- il vote le budget et ses modifications
- il valide les demandes de financements de la Fondation abritée ;
- il autorise la perception des versements en numéraire, périodiques ou non (dons manuels et subventions) effectués par toute personne physique ou morale, de droit privé ou publique à son profit ;
- il adopte le rapport d'activité sur la situation scientifique, morale et financière de la fondation ;
- il examine les comptes de l'exercice clos et, le cas échéant, formule toute remarque sur ces comptes ;
- il approuve chaque année le plan de communication ;
- il adopte une charte de fonctionnement le cas échéant ;
- il détermine les besoins et donne un avis sur le recrutement ;
- il élit son Président ;
- il désigne les membres du conseil scientifique ;
- il désigne le délégué général, sur proposition du président ;

## Délégué général

Le Président peut nommer un délégué général pour assurer l'animation et le fonctionnement quotidien de la Fondation abritée.

## Conseil scientifique

Un conseil scientifique, composé de minimum 5 et de maximum 15 Personnalités françaises ou étrangères choisies en raison de leur compétence dans les domaines d'activité de la Fondation abritée, est désigné par le conseil stratégique pour une durée maximale de 3 ans. Le mandat des membres est renouvelable.

Le conseil scientifique élit, à la majorité simple, parmi ses membres, son président, pour 3 ans. Le conseil scientifique se réunit au moins une (1) fois par an. Il propose des programmes ou actions de recherche qui pourraient être soutenus par la Fondation abritée sur décision de son Conseil stratégique.

Il fait toute recommandation qu'il juge utile pour le développement national, européen et international de la Fondation abritée. Il évalue l'impact des actions menées sur le rayonnement et l'attractivité à ces niveaux de la Fondation abritée.

Le Président du conseil scientifique présente chaque année un rapport au conseil stratégique. Ce rapport est transmis à la Fondation abritante.

Le conseil scientifique rend des avis à la majorité simple des voix de ses membres présents ou représentés. La voix de son Président est prépondérante en cas de partage.

Le Président et Directeur Général de la Fondation abritée sont membres de droit du conseil scientifique.

## **9. Pourquoi soutenir la fondation du Monde Numérique ?**

- Financer les travaux d'éminents chercheurs en lien avec les impacts économiques et sociétaux du numérique
- Alimenter la ligne éditoriale du Digiworld Summit avec les travaux de la Fondation du Monde Numérique
- Contribuer aux actions de communication pour valoriser les travaux de recherche de la Fondation du Monde Numérique

## **10. Comment la fondation est-elle financée ?**

Une fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) est un organisme de mécénat, c'est-à-dire un organisme qui peut bénéficier de financement de la part de tiers. Une FRUP a pour objet de mettre à disposition un patrimoine au service d'une cause d'intérêt général.

## **11. Je souhaite devenir mécène de la Fondation du Monde Numérique, comment faire ?**

3 possibilités de financement :

1. Mécénat général pour soutenir la fondation et lui donner les moyens de travailler
2. Mécénat ciblé pour financer les initiatives de recherche (fléchage sur un thème de recherche clairement identifié)  
Il est rappelé que chaque projet de recherche sur 3 ans impose un budget de 150.000 € (50 000 € / an)
3. Mécénat ciblé pour participer à la valorisation et la notoriété des travaux de la Fondation du Monde Numérique (ex : Digiworld Summit)

Le versement du don est formalisé par une convention de mécénat entre la fondation abritante (La Fondation du Risque/ILB) et le mécène.

## **12. Quelle différence entre sponsoring et mécénat ?**

Dans le cadre de la Fondation du Monde Numérique, le dispositif financier est celui du mécénat.

Le **parrainage, ou sponsoring**, consiste pour une entreprise à soutenir financièrement un événement, une personne, un produit ou une organisation, dans un but publicitaire. Le sponsoring est régi par un contrat qui lie les deux parties et engage le bénéficiaire à mettre en œuvre un certain nombre de contreparties pour le financeur.

Dans le cas du **mécénat**, l'entreprise fait un don à un organisme d'intérêt général, sans attendre de contrepartie équivalente, autre que la présence de son logo

Le mécénat n'engage à aucune contrepartie. Le donateur reçoit en revanche un reçu fiscal pour chaque don émis, qui sert de justificatif auprès des finances publiques.

### **13. Quels sont les avantages fiscaux liés à une donation à la Fondation du Monde Numérique ?**

Le mécène bénéficie d'une réduction d'impôts allant jusqu'à 60 % du montant du don. Cependant, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

Une fois le don reçu, la fondation abritante (La Fondation du Risque/ILB) enverra un reçu fiscal au mécène.

### **14. Quelles sont les instances de gouvernance de la Fondation du Monde Numérique et leur fonction ?**

La Fondation abritée est administrée par un conseil stratégique composé de : 6 membres de droit (2 représentants de la Fondation du Risque/ILB et 4 représentants de Digiworld).

Le président du conseil stratégique peut nommer un délégué général pour assurer l'animation et le fonctionnement quotidien de la Fondation abritée.

Un conseil scientifique désigné par le conseil stratégique, propose des programmes ou actions de recherche qui pourraient être soutenus par la Fondation abritée avant approbations par le conseil stratégique. Il fait toute recommandation qu'il juge utile pour le développement national, européen et international de la Fondation abritée. Il évalue l'impact des actions menées sur le rayonnement et l'attractivité à ces niveaux de la Fondation abritée.

Chaque année, un rapport sur l'activité de la fondation du Monde Numérique est transmis au Conseil de Surveillance de la Fondation du Risque/ILB.

### **15. Je souhaite proposer un thème de recherche pour la Fondation du Monde Numérique, comment faire ?**

Pré-requis : je suis membre du Digiworld Institute (membre individuel, associé, entreprise, premium)

Processus :

- Je propose au comité scientifique / stratégique un thème de recherche,
- Le comité évalue la compatibilité avec la ligne éditoriale et de recherche de la fondation, ainsi que la disponibilité des chercheurs

Il est rappelé que chaque projet de recherche sur 3 ans impose un budget de 150.000 € (50 000 € / an).

## 16. Dois-je être membre du Digiworld Institute pour devenir mécène de la Fondation du Monde Numérique ?

Le Digiworld Institute souhaite en premier lieu faire bénéficier ses membres de la participation à la Fondation du Monde Numérique.

Toute personne morale ou physique peut néanmoins devenir mécène de la Fondation du Monde Numérique, après validation par les instances de gouvernance de l'association Digiworld Institute et de la Fondation du Monde Numérique.

## 17. Quels sont les projets à venir de la fondation ?

**Thèmes de recherche proposés par le Digiworld Institute :**

- **Cybersécurité** : évaluation des dispositifs de formation en cybersécurité en France, en Europe et à l'international
- **KPI green** : critères d'évaluation des stratégies ESG des entreprises et de leur efficacité économique et environnementale

**Valorisation des travaux :**

- Digiworld Summit 2023 à Paris, co-organisé par la Fondation du Monde Numérique et le Digiworld Institute

## 18. Des chercheurs ont-ils déjà été identifiés pour accompagner le Digiworld Institute dans la définition de thématiques/programmes de recherche ?

[Caroline Hillairet](#) est Professeure à ENSAE Paris et responsable de la formation actuariat depuis 2015. Elle est membre du CREST (Centre de Recherche en Economie et Statistique), laboratoire de finance et assurance. Elle est membre du conseil d'administration de l'Institut des actuaires depuis 2020. Elle est codirectrice, avec Olivier Lopez, de l'Initiative de Recherche de la Fondation du Risque, sur l'évaluation actuarielle du risque cyber.

[Olivier Lopez](#) est Professeur à Sorbonne Université en mathématiques appliquées, directeur de l'ISUP (Institut de Statistique) depuis 2016. Membre agrégé de l'Institut des actuaires, ses travaux de recherche portent sur les méthodes statistiques de quantification des risques, notamment en assurance. Il est co-porteur, depuis 2018, d'une initiative de recherche de la Fondation du Risque sur la modélisation en cyber-assurance. Il est également l'un des directeurs scientifiques de Detralytics depuis 2021.

[Guillaume Lecué](#) est professeur au CREST-ENSAE. Ses recherches portent sur la théorie de l'apprentissage, la théorie empirique des processus, les phénomènes de haute dimension et la robustesse. Il a reçu le "Mark Fulk award" pour le meilleur article étudiant à la Conférence sur la Théorie de l'Apprentissage COLT06, Pittsburgh, PA en 2006 et le "Prix de la chancellerie des Universités de Paris" pour la meilleure thèse de doctorat en mathématiques et ses applications soutenue à Paris en 2007. Depuis 2020, il est titulaire de la chaire Médiamétrie sur la fusion de bases de données et les mesures d'audience en ligne.

[Louis Bertucci](#) est chercheur à l'Institut Louis Bachelier (Paris, France). Il a obtenu un doctorat en économie financière à l'Université de Paris-Dauphine en 2019. Depuis 2017, ses travaux portent presque exclusivement sur l'analyse fondamentale des protocoles de blockchain. Il s'intéresse aux protocoles de consensus, aux réseaux de paiement décentralisés, à la finance décentralisée et à d'autres sujets connexes. À l'Institut Louis Bachelier, il est le coordinateur scientifique du programme Finance et Assurance Reloaded (FaIR). Il enseigne également l'économie de la blockchain à Dauphine depuis 2020.